



L'ACTUALITÉ

LA CAPEB PRÉSENTE SON PLAN DE RELANCE POUR LE SECTEUR DU BÂTIMENT

Lors de ses vœux d'été, la CAPEB a reçu la ministre du Logement Valérie Létard ainsi que nombre de personnalités institutionnelles et a présenté à cette occasion sa vision ambitieuse pour le bâtiment face aux enjeux démographiques sociaux-économiques et écologiques.

Comme chaque année depuis maintenant 3 ans, la CAPEB organise des « vœux d'été », un prétexte pour réunir l'ensemble des responsables de son écosystème, ses partenaires mais aussi la presse et des personnalités institutionnelles dans un contexte convivial qui permet au Président de la CAPEB de faire un point d'étape à mi-année sur la situation des entreprises artisanales du bâtiment et sur les projets que la CAPEB porte pour elles.

Cette année, la CAPEB a présenté un plan ambitieux de relance du bâtiment pour remettre les artisans au cœur de la transition écologique et économique.

Face à une crise structurelle qui fragilise le secteur, la CAPEB prend ainsi l'initiative et dévoile un plan en vue de redonner de l'élan à l'activité, de soutenir les chefs de petites entreprises et de proposer une réponse concrète aux enjeux sociaux, écologiques et économiques du pays.

Il est urgent, en effet, d'agir pour sauver ce secteur clé de notre économie et de notre société.

Le bâtiment est à la croisée des chemins. Pénalisé par la chute régulière de la construction neuve depuis plusieurs années, des coûts toujours élevés tout comme les

taux d'intérêt et une réglementation de plus en plus complexe, le secteur souffre. Pourtant, il est stratégique : il représente près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, et les besoins en logement sont immenses, avec une demande estimée à 315 000 nouveaux logements par an jusqu'en 2030.

**ENTRE 7,6 À 10,8
MILLIONS DE M² PAR AN**

**C'est le volume de travaux
supplémentaire que le Plan
de relance de la CAPEB
pourrait générer pour les
artisans du bâtiment**

La CAPEB rappelle qu'une politique du logement cohérente et efficace ne peut reposer ni uniquement sur la construction neuve, ni uniquement sur la rénovation. Elle doit articuler intelligemment les deux leviers : construire là où c'est nécessaire, rénover et transformer ailleurs, pour répondre à la demande tout en maîtrisant

l'artificialisation des sols.

Le Plan de relance élaboré par la CAPEB est construit à partir de propositions concrètes, réalistes et ambitieuses qui s'articulent autour de quatre axes stratégiques : l'adaptation de la politique d'urbanisme pour permettre la densification douce, la réversibilité du bâti et la transformation des bâtiments existants ; l'évolution du cadre contractuel avec la création d'un Contrat de Construction de Maison Artisanale (CCMA) plus adapté aux réalités des TPE ; le renforcement des dispositifs financiers avec des outils innovants comme un Prêt Garanti par l'État pour la Transition de l'Habitat (PGE-TH) et un Fonds d'Investissement pour l'Habitat Durable (FIHD) ; et enfin la facilitation de l'accès aux marchés, notamment publics, en réservant 30 % des marchés aux TPE et en favorisant les Groupements Momentanés d'Entreprises (GME).

Nous le rappelons fortement : miser sur les artisans du bâtiment, c'est faire un choix gagnant pour tous !

Les 500 000 entreprises artisanales dont 124 000 dans le gros œuvre, et qui ont moins de 10 salariés pour 95 % d'entre elles, sont une force économique de proximité,

au plus près des besoins des territoires. Il faut rappeler ici que 64 % de ces entreprises interviennent sur des maisons individuelles, un levier essentiel pour atteindre les objectifs de rénovation et de sobriété foncière.

Former, outiller et soutenir ces artisans, c'est garantir la montée en compétence sur des pratiques d'avenir comme le réemploi de matériaux, la construction bas carbone ou la réversibilité des usages. C'est aussi soutenir l'emploi local non délocalisable et renforcer la dynamique économique des territoires. La CAPEB défend une vision d'avenir : un habitat durable, adapté aux usages

évolutifs, respectueux de l'environnement et accessible au plus grand nombre. Cela suppose une refonte des outils d'urbanisme, une simplification des procédures administratives pour les divisions parcellaires, les extensions et surélévations, et un soutien massif à la réhabilitation du bâti existant. Une réforme du cadre juridique actuel (notamment du CCMI) est également nécessaire, tout comme le sont l'application d'une TVA à taux réduit pour les travaux réalisés par les artisans et une meilleure articulation des aides pour répondre aux capacités financières réelles des ménages. Avec ce plan structuré et ambitieux,

la CAPEB prouve une fois encore qu'elle est une organisation professionnelle responsable, force de propositions, qui défend concrètement les intérêts des artisans au service du bien commun. Elle invite le Gouvernement à engager, sans attendre, une concertation nationale avec les artisans pour passer à l'action. Relancer le bâtiment, c'est possible. Il suffit d'écouter ceux qui le construisent chaque jour. C'est en ces termes que le Président de la CAPEB s'est adressé à la ministre du Logement ce jeudi soir.

ÉCONOMIE

→ LE PLAN DE RELANCE DE LA CAPEB POUR LE BÂTIMENT: L'ESSENTIEL

Ce plan vise à répondre aux enjeux démographiques, sociaux-économiques et écologiques du secteur du bâtiment en France, en proposant des mesures concrètes pour relancer l'activité et favoriser la transition écologique. Ces propositions résultent d'un travail collectif associant des artisans du bâtiment et des experts techniques, juridiques et économiques. La CAPEB appelle à une concertation entre l'État, les collectivités et les artisans pour construire un avenir durable. Le moment est venu d'ouvrir un « Grenelle du logement », pour co-construire avec l'ensemble des acteurs un nouveau modèle de construction : sobre, réversible, accessible et ancré dans les réalités locales.

Nous proposons d'agir sur quatre axes stratégiques : adapter la politique d'urbanisme, faire évoluer le cadre contractuel, renforcer les dispositifs financiers et faciliter l'accès aux marchés.

Nos mesures phares visent à :

- Faciliter la réversibilité du bâti pour accompagner la transition du secteur.
- Favoriser la montée en compétences des artisans et des salariés sur les marchés émergents que sont la réversibilité du bâti, la préfabrication hors site et le réemploi de matériaux, et intégrer dès la formation initiale les compétences requises pour ces marchés.
- Faciliter les projets de division parcellaire en réduisant les délais d'instruction administrative.
- Adapter la planification urbaine aux dynamiques locales de transformation.
- Créer un contrat de construction dédié aux artisans pour sécuriser le marché de la maison individuelle.
- Favoriser le Groupement Momentané d'Entreprises (GME) afin de permettre aux artisans de répondre collectivement aux projets de grande envergure.

[Retrouvez ici nos 33 propositions en détails.](#)

→ LOGEMENT: ACTION LOGEMENT ET CDC HABITAT PUBLIENT LEURS RAPPORTS D'ACTIVITÉ



Action Logement vient de publier son rapport d'activité pour 2024. Les grandes masses à en retenir sont 1 140 000 logements sociaux et intermédiaires gérés, 784 000 aides et services délivrés, 41 900 engagements à construire, 45 000 mises en chantier, 41 400 logements réhabilités et au total 14 milliards d'euros investis. Action Logement poursuit ses objectifs principaux qui sont d'accompagner davantage les salariés de moins de 30 ans, d'accroître ses achats auprès des filières locales, de favoriser la qualité de vie et la cohésion sociale, de contribuer à la transition environnementale en construisant des logements plus économes et plus vertueux et en réhabilitant les logements existants pour en améliorer la qualité. Le groupe s'engage aussi pour le renouvellement urbain notamment en contribuant au programme Cœur de Villes. De son côté, CDC Habitat affiche pour 2024 563 400 logements gérés, dont 366 200 logements sociaux, 114 000 logements intermédiaires et abordables, et 83 200 logements accompagnés et places d'hébergement. Le pôle Habitat de la Caisse des Dépôts et Consignations indique avoir livré 18 700 logements, mis en chantier 19 400 logements et engagé la réhabilitation de 13 800 autres. Au total, des investissements qui s'élèvent à 4,7 milliards. On notera que la CDC s'inscrit dans la même philosophie que la nôtre : La crise du logement impose de déstandardiser la réponse: transformer

l'existant, densifier, remettre des logements vacants sur le marché. Et côté Action Logement comme CDC Habitat, le recours aux solutions innovantes est de mise pour accélérer l'adaptation des logements au changement climatique, par exemple en utilisant des peintures réfléchissantes pour réduire la température des bâtiments, un sujet que les Métiers de la Peinture et de la Décoration de la CAPEB ont traité en détails lors des Rencontres des Métiers du Bâtiment de Clermont-Ferrand.

→ MAPRIMERÉNOV' N'EST PAS UN LUXE ; LES FRANÇAIS EN ONT BESOIN

MaPrimeRénov', qui s'avère être le principal dispositif d'aide publique à la rénovation énergétique, est très soutenu par les Français qui en attendent beaucoup. C'est ce qui ressort d'une enquête conduite mi-juin par Ipsos. Elle nous révèle que trois français sur quatre (75 %) souhaitent le maintien de ce dispositif, un avis partagé de manière relativement homogène entre les différents sensibilités politiques des répondants. Ce consensus trouve son origine dans la reconnaissance de l'utilité des aides à la rénovation énergétique. Pour 88 % des



Français, ces dispositifs constituent une priorité ou sont, à tout le moins, essentiels pour réduire les factures d'énergie et, par conséquent, renforcer le pouvoir d'achat. Toutes les familles artisanes s'accordent sur le rôle économique de ces aides.

87 % des personnes interrogées ont conscience que ces aides sont également essentielles pour réussir la transition écologique. Ce lien entre rénovation

énergétique et enjeux environnementaux est bien compris et largement partagé par tous. Au-delà, les français se montrent sensibles à l'impact de MaPrimeRénov' sur le secteur du bâtiment. Près des trois quarts (74 %) estiment que l'arrêt du dispositif fragiliserait les artisans en diminuant les commandes, et qu'il est donc légitime que l'État continue à financer cette aide, malgré les contraintes budgétaires.

→ VERS UNE NOUVELLE RÉFORME DU DPE ?

Le DPE est aujourd'hui un outil stratégique de la rénovation énergétique, avec un impact réel sur les décisions de vente et de location des biens ainsi que sur leurs prix. Malgré la réforme de 2021 qui avait notamment abouti à unifier sa méthode de calcul, les incertitudes et les erreurs persistent.

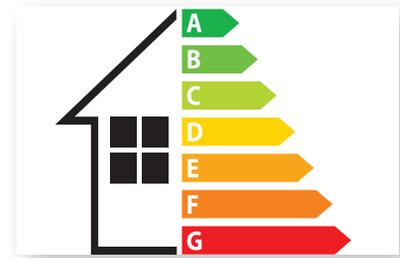
Dans un rapport sur la mise en œuvre de cet outil, la Cour des Comptes a dressé un constat pour le moins inquiétant. Elle observe que les contrôles sont largement insuffisants : l'ADEME réalise un contrôle automatisé

minimal, se limitant à identifier les valeurs aberrantes tandis que la DGCCRF a signalé en 2023 70 % d'anomalies, la plupart liées à une connaissance insuffisante des règles par les diagnostiqueurs débutants. De ce fait, la Cour recommande des analyses statistiques plus poussées, y compris via l'intelligence artificielle, pour détecter automatiquement les incohérences.

Des mesures ont d'ores et déjà été prises, notamment pour revoir les liens entre organismes de formation et de certification qui posent un risque de conflits d'intérêts. A cet égard, la Cour a proposé la mise en place d'une professionnelle obligatoire pour les diagnostiqueurs et la séparation stricte des activités de formation et de certification.

Il est aussi reproché au DPE de ne pas fournir de préconisations suffisamment précises sur les coûts des travaux et sur les aides mobilisables. Seul l'audit énergétique permet une planification vraiment exploitable mais il est aussi plus coûteux. Surtout, le lien entre DPE et réalisation effective des rénovations n'est ni suivi ni mesuré.

Le rapport met aussi en évidence l'incohérence des réglementations liée à la copropriété (deux DPE : individuel et collectif) ou aux contraintes d'urbanisme, qui rendent



les rénovations longues ou difficiles, et demande à clarifier ces dispositifs pour faciliter l'engagement des travaux.

Les Sages plaident aussi pour mieux informer le public sur les différents types de DPE et sur les voies de recours, de mettre au plus vite en œuvre des contrôles statistiques approfondis et de structurer la filière avant fin 2026 en évinçant les conflits d'intérêt, afin que le DPE devienne un véritable levier crédible de rénovation énergétique.

SOCIAL

L'U2P SIGNERA L'ACCORD PARITAIRE SUR LES TRANSITIONS/RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES

Après plusieurs semaines de discussions compliquées, les partenaires sociaux ont trouvé un compromis la semaine dernière sur les transitions et reconversions professionnelles. L'U2P a donné mandat à son négociateur, Jean-Christophe Repon, de signer cet Accord National Interprofessionnel (ANI) comme elle avait déjà signé un accord de même nature en avril 2024 avec quatre organisations syndicales de salariés, accord dont les principales conclusions ont été reprises dans l'accord du 25 juin 2025. Que faut-il en retenir ? Tout d'abord, que cet accord prend en considération les spécificités des petites entreprises et leur permet de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour anticiper davantage leurs besoins en

compétences et pour mieux sécuriser les parcours professionnels de leurs salariés. On retiendra la volonté des partenaires sociaux de simplifier les dispositifs existants, tels que les contrats de professionnalisation, le conseil en évolution professionnelle, le projet de transition professionnelle et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Cette simplification devrait faciliter l'accès aux formations et aux reconversions pour les salariés. Un autre des points majeurs de l'accord concerne le financement des reconversions professionnelles. Les partenaires sociaux se sont accordés sur des mécanismes de financement plus clairs et plus accessibles, afin de soutenir les salariés dans leurs projets de reconversion. Ceux qui souhaiteront se reconvertir seront protégés.

Ainsi, il est prévu que le salarié donne son accord pour une reconversion externe, afin d'éviter que la reconversion ne soit



utilisée comme un licenciement déguisé. L'ANI a vocation à être transposé dans un projet de loi à venir. Pour l'instant, toutes les organisations de salariés à l'exception de la CGT ont annoncé qu'elles le signeraient.

→ CONCERTATION SUR LES RETRAITES: QUELS RÉSULTATS ?

Comme on pouvait s'y attendre, le conclave sur les retraites s'est soldé par un échec à l'issue de quasiment 6 mois de négociations.

Malgré tout, le Premier ministre qui a évité une censure en mettant en place ce conclave, veut y voir quelques avancées, citant lors d'une conférence de presse la semaine dernière la réaffirmation du retour à l'équilibre des comptes d'ici à 2030, la confirmation que l'âge légal de départ (64 ans) ne serait pas revu, une amélioration possible pour les carrières hachées, ainsi que pour les femmes ayant eu des enfants, avec une meilleure prise en compte des trimestres de maternité et revalorisation des pensions et une prise en compte renforcée de la pénibilité du travail. Le Premier ministre a demandé aux partenaires sociaux de poursuivre leurs négociations en vue d'aboutir à un accord formel d'ici la mi-juillet, notamment sur la pénibilité et a annoncé qu'un texte serait déposé cet automne, avec l'insertion éventuelle de dispositions issues de ce compromis dans le budget de la Sécurité sociale. À suivre donc.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration confédéral se tenait ce jeudi sous la présidence de Jean-Christophe Repon. À l'ordre du jour figurait des questions d'organisation et de stratégie internes, le budget révisé, un retour sur les Rencontres des



Métiers du Bâtiment, un état des lieux des discussions en cours concernant MaPrimeRénov', les CEE, le RGE, la REP notamment ainsi que les dernières actualités du dialogue social dans l'artisanat du bâtiment (APNAB, CPPNI, HCDS, CIBTP) et un point sur les parcours syndicaux et le renouvellement

du GEAB. Les questions liées au Réseau, une réflexion sur l'organisation des 80 ans de la CAPEB et un projet de partenariat ont conclu la journée.

Et comme il en est maintenant d'usage, les élus sortants lors de l'Assemblée générale d'avril dernier, avaient été conviés à recevoir tous les remerciements de leurs collègues dans la convivialité. David Morales était présent à cette occasion, Cécile Beaudonnat n'avait pas pu se libérer.

■ VŒUX D'ÉTÉ

La CAPEB a organisé jeudi soir les « vœux d'été » qu'elle propose chaque année à ses interlocuteurs institutionnels, les acteurs du



bâtiment et de l'artisanat, et ses partenaires. Un événement convivial mais aussi syndical qui a revêtu cette année une importance particulière puisque la ministre du Logement avait fait le déplacement pour recevoir très officiellement le Plan de relance que la CAPEB propose pour relancer le bâtiment. Voir ici le communiqué de presse que nous avons publié à l'issue de ce moment officiel.

[« Pour en savoir plus. »](#)



RÉSEAU

→ LA CNAE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Le 18 juin, dans le cadre de la CNAE toute l'année, le président des Affaires Economiques Christophe Bellanger, avec l'appui de la direction économique, a réuni les Délégués départementaux aux affaires économiques lors d'une visioconférence intitulée « Améliorer ses pratiques en matière de relation client » afin d'échanger sur les attentes des clients et les pratiques des artisans.

Franck Lehuède, directeur d'études et de recherche au CREDOC, a présenté les principaux enseignements des études menées auprès de particuliers ayant réalisé des travaux de rénovation et d'artisans de Bourgogne Franche-Comté. La présentation s'est déroulée en 3 temps : la relation artisan-prospect à l'étape commerciale,

la relation client pendant le chantier et la relation client à la fin du chantier. En parallèle, la CAPEB a présenté le diagnostic « Artisan de sa relation client », un outil pédagogique et ludique pour faire le point sur ses pratiques commerciales et disponible sur le site Artisans du Bâtiment by CAPEB. Ce temps d'échange a permis aux DDAE de croiser leur expérience des chantiers avec les enseignements d'une étude et surtout d'échanger sur leurs bonnes pratiques. L'importance de la communication entre le client et l'artisan a été rappelée tout au long de la présentation. Pour conclure, Christophe Bellanger a indiqué que la maîtrise de la démarche commerciale permet aux artisans de conserver un accès direct aux marchés mais aussi que les valeurs de l'artisanat : qualité, confiance, proximité, emploi local sont plus que jamais d'actualité. Ces valeurs doivent se

matérialiser, s'incarner et passeront par la capacité de l'artisan à professionnaliser sa relation client et valoriser son savoir-faire.

→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LA CAPEB HÉRAULT

Le Conseil d'administration de la CAPEB Hérault a élu un nouveau Président en la personne de Pierre Charre qui a affiché clairement ses intentions : « Mon objectif est de renforcer les liens avec toutes les collectivités locales de notre beau département, de redynamiser les synergies et de rappeler à tous l'importance essentielle de l'artisanat du bâtiment. Notre secteur ne doit pas être perçu comme secondaire, car il représente une part non négligeable de l'économie de nos communes Héraultaises », a-t-il déclaré.